



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Place nette XXL : coup de communication XXL

Question écrite n° 16980

Texte de la question

Mme Marianne Maximi interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la lutte contre le trafic de stupéfiants. Depuis mars 2024, le ministère de l'intérieur a lancé une série d'opérations qu'il a nommé « Place nette XXL » visant à assécher les points de deal. Ces opérations ont eu lieu à Marseille, Toulouse, Strasbourg, Lyon, Lille, Dijon et Clermont-Ferrand. Pour mener ce travail, 20 000 membres des forces de l'ordre ont été employées. Pourtant, le résultat de ces opérations est bien mince. Du 18 mars au 30 mars, ces vastes opérations n'ont permis de saisir que 150 kg de drogues sur tout le territoire. Dans le même temps, la consommation annuelle de résine et d'herbe en France est estimée à elle seule entre 370 et 580 tonnes. Par ailleurs, entre le 19 mars et le 30 mars, 1 738 interpellations ont été recensées mais le nombre de gardes à vue et de déferrements sont bien moindres laissant craindre des interpellations abusives qui ne permettent en aucun cas de lutter contre les trafics illicites. Ainsi à Clermont-Ferrand, dans la semaine du 25 mars au 29 mars, 53 personnes ont été interpellées pour seulement 32 gardes à vue. Enfin, des infractions au code de la route sont intégrées dans les résultats des opérations « Place nette ». C'est ce qui s'est passé en avril 2024 à Maringues ou à Crevant-Laveine, deux communes dans le Puy-de-Dôme. Cette vaste stratégie de communication est largement critiquée par les services du ministère de l'intérieur. Un enquêteur à l'Office anti-stupéfiants déclare dans le quotidien La Montagne le 4 avril « l'efficacité très limitée de cette stratégie ». Ces opérations de communication, en plus d'éluider la nécessité de lutter contre les inégalités sociales pour lutter contre les trafics, ne permettent pas de démanteler les réseaux et encore moins d'arrêter les têtes de ces réseaux faute de moyens humains suffisants pour enquêter. Lors de l'audition du 5 mars 2024 à la commission d'enquête du Sénat sur le narcotrafic, le président du tribunal judiciaire de Marseille souligne, comme pour les effectifs au sein du ministère de la justice, que « les effectifs de police judiciaire ne sont pas non plus suffisants, alors que ce domaine nécessite une grande expérience et un certain temps de formation à ce type de délinquance ». Aussi, elle souhaite savoir si M. le ministre de l'intérieur entend donner plus de moyens aux officiers de police judiciaire et à l'OFAST pour que les trafics de stupéfiants arrêtent de pourrir la vie des habitants qui vivent à proximité de points de deal.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Maximi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16980

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2729

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)